

Image not found or type unknown



Mise en demeure par un mandataire engagé par sfr

Par **nass**, le **29/06/2012 à 12:54**

Bonjour, Suite à la résiliation de ma ligne adsl au mois de décembre 2011, mon fournisseur d'accès internet et téléphonie fixe (SFR) me réclame une somme de 350 € pour la non-restitution du matériel (box+modem tv) que j'ai jeté après avoir eu confirmation de la résiliation de ma ligne par un conseiller SFR, par téléphone, suite à la réception du courrier avec AR. Aujourd'hui, le mandataire me menace de me mettre au tribunal parce que je n'ai toujours pas réglé cette somme que je trouve complètement disproportionnée. Suis-je dans l'obligation de m'acquitter de cette dernière ou alors y'a-t-il une autre alternative ? Merci pour vos réponses,